



Nations Unies

Assemblée générale

AG/PAL/1095

Département de l'information • Service des informations et des accréditations • New York

Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien

Réunion extraordinaire

309^e séance – matin & après-midi

LE COMITÉ POUR L'EXERCICE DES DROITS INALIÉNABLES DES PALESTINIENS RÉAFFIRME LEUR DROIT AU RETOUR, SOIXANTE ANS APRÈS QU'ILS AIENT ÉTÉ SPOLIÉS DE LEURS TERRES

Soixante ans après la guerre arabo-israélienne de 1948, marquée par le début des spoliations des terres des réfugiés de Palestine, la nécessité d'établir deux États, la Palestine et Israël, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité à l'intérieur de frontières reconnues internationalement n'a jamais été aussi urgente et nécessaire.

C'est le constat dressé aujourd'hui par les délégations d'États Membres, de missions d'observateurs auprès de l'ONU ainsi que par des experts qui étaient invités à s'exprimer dans le cadre d'une Réunion extraordinaire organisée par le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien pour marquer les 60 années de dépossession par Israël, des terres et des biens de ceux qui sont devenus des réfugiés palestiniens, essaimés à travers des pays du Moyen-Orient et du reste du monde.

Les participants à la réunion ont ardemment souhaité que la communauté internationale s'engage avec plus de fermeté à faire en sorte que cessent les pratiques illégales israéliennes, notamment l'installation de colonies de peuplement à l'intérieur du Territoire palestinien occupé, et que l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) bénéficie d'une base de donateurs plus élargie pour pouvoir mener à bien son mandat, en particulier dans la bande de Gaza.

L'Observateur permanent de la Palestine auprès de l'ONU, M. Riyad Mansour, a lu une déclaration du Président de l'Autorité palestinienne, M. Mahmoud Abbas, dans laquelle ce dernier a rendu hommage au courage des Palestiniens. Il a ainsi souligné qu'en dépit des crises à répétition et des humiliations, les Palestiniens ont continué à lutter pour pouvoir exercer leur droit à une vie libre et sûre sur leur terre. Dans son message, Mahmoud Abbas a également souligné que les plus de 4 millions de réfugiés palestiniens vivant à travers le monde attendaient toujours de pouvoir exercer leur droit au retour et de recevoir les compensations qui leur sont dues.

Évoquant l'intransigeance d'Israël et son refus continu de respecter la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale, de 1948, il a estimé que la communauté internationale devait contraindre les autorités israéliennes à mettre fin à leurs « campagnes massives de colonisation ». De telles pratiques, illégales, sapent la réalisation du projet d'établissement de deux États, la Palestine et Israël, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité sur la base des résolutions du Conseil de sécurité, de l'Initiative de paix arabe et de la Feuille de route du Quatuor, a souligné Mahmoud Abbas.

Le Président du Comité, M. Paul Badji, a quant à lui attiré l'attention sur les conditions de vie des réfugiés, qu'il a qualifiées d'extrêmement déplorables en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. Évoquant les démolitions de foyers et la confiscation des terres, qui ont ensuite été redistribuées à près d'un demi-million de colons israéliens, une pratique dont continuent d'être victimes les Palestiniens, M. Badji a déploré les obstacles à leur liberté de mouvement ainsi que l'existence du mur israélien de séparation. Ce mur a été « illégalement érigé contre l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice », a noté le Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien.

Le Directeur du Bureau de liaison de l'UNRWA a, de son côté, fait savoir que le Commissaire général de l'Office s'était rendu à Vienne pour une importante conférence de donateurs, qui débutera ce lundi, et qui se concentrera sur les moyens à réunir pour reconstruire le camp de Nahr el-Bared, situé dans le nord du Liban. M. Andrew Whitley a en outre tenu à dire que les millions de réfugiés palestiniens immatriculés auprès de l'UNRWA étaient des personnes qui aspirent à l'éducation et à une vie digne. Ce ne sont pas des gens qui n'aspirent qu'à « envahir » Israël, contrairement à ce que prétend la propagande menée contre eux, a-t-il indiqué.

Une vingtaine d'États Membres, dont le Liban, la Jordanie et la République arabe syrienne, qui sont les principaux pays d'accueil des réfugiés palestiniens, sont intervenus pour demander à Israël de respecter la volonté de la communauté internationale en renonçant à sa politique de colonisation afin de redonner une chance à la paix.

Le Comité a par ailleurs entendu des experts de la question de Palestine.

Mme Susan Akram, professeur de droit à l'Université de Boston, a estimé qu'une solution durable devait comprendre la reconnaissance, pour les Palestiniens réfugiés et déplacés, du droit au retour, à la restitution et à la réparation. Si 70% des terres palestiniennes confisquées par Israël restent non colonisées, cela veut dire que la restitution est possible, a-t-elle dit, avant de constater qu'il n'existe aujourd'hui aucun mécanisme pour mettre en œuvre des solutions durables.

Mme Nadia Hijab, de l'Institut d'études palestiniennes de Washington, a souligné le rôle de la société civile, affirmant que l'engagement croissant de communautés basées dans les territoires occupés, tout comme en Israël, ne pouvait plus être ignoré par les politiques. Ces communautés se sont multipliées depuis la proposition d'établissement de deux États, Israël et la Palestine, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité, a-t-elle dit.

Dans ses remarques de clôture, l'Observateur de la Palestine a déclaré que les Palestiniens étaient « courageux et entêtés », et qu'ils poursuivraient leur marche vers la justice et le rétablissement de leurs droits, jusqu'à ce qu'Israël respecte toutes les résolutions adoptées et le droit international.

RÉUNION EXTRAORDINAIRE POUR MARQUER LES SOIXANTE ANNÉES DE DÉPOSSESSION DES RÉFUGIÉS PALESTINIENS

Déclarations liminaires

M. PAUL BADJI, Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, a rappelé que 60 longues années de spoliation des terres des réfugiés de Palestine se sont écoulées depuis la guerre arabo-israélienne de 1948. Au moment de la signature des accords d'armistice en 1949, les Forces israéliennes avaient pris le contrôle de larges parties de la Palestine, alors sous mandat britannique, ces parties constituant par la suite le nouvel État d'Israël, a rappelé M. Badji. Évoquant les faits historiques qui ont conduit à la situation actuelle, M. Badji a reconnu que la question des réfugiés de Palestine continue d'être un aspect essentiel du conflit israélo-palestinien. Le 11 décembre 1948, dans sa résolution 194 (III), l'Assemblée générale des Nations Unies avait décidé qu'il fallait permettre aux réfugiés qui le désiraient de regagner leurs foyers le plus tôt possible et de vivre en paix avec leurs voisins; et que des indemnités devaient être versées à titre de compensation pour les biens de ceux, parmi les réfugiés, qui décideraient de ne pas rejoindre leurs foyers.

En 1974, l'Assemblée générale a adopté la résolution 3236 (XXVI) qui réaffirmait les droits inaliénables du peuple palestinien, qui comprennent le droit à l'autodétermination sans ingérence extérieure, le droit à l'indépendance et à la souveraineté nationales et le droit des Palestiniens à retourner dans leurs foyers et à leurs biens. Créé l'année suivante, en 1975, le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien a reçu pour mission de promouvoir l'exercice de ces droits, a rappelé M. Badji. Il a indiqué qu'en les joignant à leurs descendants, les premiers réfugiés palestiniens et leurs familles sont aujourd'hui estimés à plus de 7 millions de personnes et représentent la population de réfugiés la plus ancienne et la plus nombreuse au monde. On compte en effet 4,5 millions de réfugiés de 1948 immatriculés auprès de l'Office de secours et de travaux pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), 1,5 million de réfugiés de 1948 non immatriculés, ainsi que 950 000 personnes déplacées après la guerre de 1967 et 350 000 déplacées à l'intérieur de l'État d'Israël, a précisé M. Badji.

Environ un tiers des réfugiés vit encore dans des camps en Jordanie, en Syrie, au Liban et dans le Territoire palestinien occupé, a indiqué le Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien. M. Badji a relevé que les conditions de vie de ces réfugiés sont particulièrement déplorable en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, qui sont occupées. Il a parlé des démolitions de foyers et de la confiscation des terres dont sont victimes les Palestiniens. Les terres palestiniennes confisquées ont été réservées à l'usage exclusif de quelque 480 000 colons israéliens. Une large partie de la Cisjordanie est inaccessible aux Palestiniens, alors que ce territoire doit faire partie du futur État palestinien, a-t-il aussi noté. Il a souligné que les 600 points de contrôle créés par Israël entravent la liberté de mouvement des Palestiniens. Le mur de séparation a été illégalement érigé, a ajouté le Président du Comité, qui a à cet égard cité l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice.

Les mesures sévères prises pour isoler la bande de Gaza ont réduit à la misère 1,5 million de Palestiniens qui y vivent, a poursuivi M. Badji. Il a attiré l'attention sur la situation humanitaire des habitants de Gaza, qui s'est gravement détériorée. Les produits de base n'y entrent qu'au compte-goutte, a-t-il rappelé. Faute de carburant, l'UNRWA a dû suspendre provisoirement ses opérations, a déploré Paul Badji. Il a noté que le blocus de la bande de Gaza, qui semble avoir été levé très récemment, y a aggravé la pauvreté, précisant que 80% de la population de cette région sont désormais tributaires de l'aide alimentaire et humanitaire. Il a estimé que la communauté internationale devrait tenir Israël entièrement comptable du bien-être et de la protection des réfugiés vivant dans le Territoire palestinien occupé. Le Président du Comité a ensuite rappelé ce que fait l'ONU dans la région, en notant que l'Organisation y pourvoyait des services d'éducation primaire et de soins de santé notamment. Il a indiqué que, lors d'une visite dans des camps situés dans le nord de la Jordanie en février dernier, une délégation du Comité avait pu apprécier l'œuvre accomplie par l'UNRWA et le rôle important joué par le pays d'accueil. Les efforts du personnel de l'Office doivent être soutenus par un financement conséquent, a demandé le Président en s'adressant aux donateurs.

M. Badji a ensuite parlé de la Conférence internationale des Nations Unies sur les réfugiés de Palestine, qui s'est tenue à l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), à Paris, en avril dernier, et qui a permis d'évaluer la situation des réfugiés et d'examiner le rôle des organismes des Nations Unies dans l'allègement de leurs souffrances. Il est grand temps de trouver une solution au conflit israélo-palestinien, a-t-il conclu. Le Comité souscrit sans réserve à l'objectif de créer deux États vivant côte à côte à l'intérieur de frontières sûres et reconnues. Le Comité n'a cessé d'engager les parties à intensifier les négociations et salue à cet égard les contributions des partenaires régionaux. En vertu du droit international, et pour des raisons morales également, nous sommes tous tenus de continuer à œuvrer pour trouver une solution juste à ce douloureux problème, a conclu Paul Badji.

La déclaration de M. MAHMOUD ABBAS, Président de l'Autorité palestinienne, a été lue par M. Riyad Mansour, Observateur permanent de la Palestine auprès de l'ONU. M. Mansour a rappelé qu'en 40 ans, le peuple palestinien, en dépit des crises, n'avait jamais renoncé à conquérir ses droits inaliénables. Il a indiqué que les Palestiniens avaient continué à lutter pour pouvoir exercer leur droit à une vie libre et sûre sur leur terre. Par la voix de Riyad Mansour, M. Abbas a souligné qu'au cours de quatre décennies de lutte pour son indépendance, le peuple palestinien avait toujours reçu l'appui de la communauté internationale, un soutien qui lui est indispensable pour résister à l'oppression et la spoliation auxquelles il a été soumis.

Le Président de l'Autorité palestinienne a ensuite attiré l'attention sur la situation des trois générations de réfugiés palestiniens, dont le nombre s'élève désormais à 4,5 millions. Ces personnes, déplacées à travers le monde, vivent dans l'attente de pouvoir jouir de leur droit au retour et de recevoir les compensations qui leur sont dues, a-t-il dit, ajoutant que 60 ans après l'occupation de leur terre, la question des réfugiés palestiniens était devenue la plus ancienne et la plus importante qui soit pour la paix et la sécurité internationales. Il a évoqué l'intransigeance d'Israël et son refus continu de respecter le droit international, en particulier la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale, en date du 11 décembre 1948. Si Israël avait respecté le droit international en acceptant la mise en œuvre des résolutions de l'ONU, comme le commande la Charte des Nations Unies, la tragédie palestinienne aurait cessé il y a longtemps, et les crises humanitaires et politiques dont ont souffert les Palestiniens n'auraient peut-être jamais vu le jour, a affirmé Mahmoud Abbas dans son message.

Le Président de l'Autorité palestinienne a rendu un hommage appuyé à la communauté des donateurs et à l'UNRWA, pour leur rôle dans l'allègement des souffrances des réfugiés palestiniens, ainsi qu'à la communauté internationale dans son ensemble, en particulier les pays d'accueil des réfugiés que sont la Jordanie, le Liban et la Syrie. Ce soutien reflète à la fois l'engagement de la communauté internationale à assurer le bien-être des Palestiniens et de parvenir à une solution juste et durable répondant aux légitimes aspirations de ces derniers. M. Abbas a stigmatisé l'impunité dont jouit Israël, dont les politiques répressives contre les Palestiniens, les annexions territoriales et les violations systématiques des droits de l'homme trahissent une volonté expansionniste qui est au cœur des pratiques illégales israéliennes.

M. Abbas a condamné la poursuite des « campagnes massives de colonisation » menées par Israël dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, au « nez et à la barbe » de la communauté internationale. Ces pratiques illégales ont pour conséquence de saper gravement toute possibilité de concrétisation de la solution prévoyant l'établissement de deux États, la Palestine et Israël, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité sur la base des résolutions du Conseil de sécurité, de l'Initiative de paix arabe et de la Feuille de route du Quatuor, a indiqué le Président de l'Autorité palestinienne. Ces agissements doivent être condamnés, et la communauté internationale doit prendre les mesures adéquates pour mettre fin à la colonisation illégale d'Israël dans le Territoire palestinien occupé, a préconisé M. Abbas. Il a signalé que la conformité des actes posés par les autorités israéliennes au droit international restait le préalable indispensable à la sauvegarde de tout processus de paix entre les deux parties.

M. ANDREW WHITLEY, Directeur du Bureau de liaison de New York de l'UNRWA, a indiqué que le Commissaire général de l'Office s'est rendu à Vienne pour une conférence importante de donateurs, qui commencera lundi, et dont l'ordre du jour portera sur la question de la reconstruction du camp de réfugiés de Nahr el-Bared, situé dans le nord du Liban. C'est le plus grand projet mené par l'UNRWA depuis sa création, a-t-il précisé. Il a indiqué que les réfugiés palestiniens constituent le plus grand groupe de réfugiés dans le monde et celui qui souffre le plus de l'exil et de l'exclusion depuis le plus longtemps. Beaucoup de ces réfugiés ont souffert de déplacements, et la plupart n'ont toujours pas droit à la terre à laquelle ils sont viscéralement attachés. Il y a environ 6 millions de réfugiés ou de personnes déplacées, dont 4,5 millions sont immatriculés auprès de l'UNRWA, a-t-il précisé. Contrairement à un certain mythe, ces réfugiés ne sont pas des personnes désespérées qui veulent « envahir » Israël, mais plutôt des gens qui aspirent à l'éducation et à vivre dignement, a dit M. Whitley. Il a salué la communauté des donateurs internationaux pour ses contributions généreuses à cette cause.

Les défis à relever par les réfugiés ont évolué depuis 1948, et aussi après 1967, a poursuivi l'orateur. Aux besoins en eau, en alimentation, en médicaments et en logements, s'ajoutent maintenant des problèmes d'accès à l'emploi, à l'université, aux capitaux pour créer des entreprises et même aux soins médicaux. L'UNRWA fait donc face à la question de l'amélioration des conditions de vie dans les camps de réfugiés. Nous devons aussi nous atteler à la réduction de la pauvreté et aux problèmes chroniques que posent les maladies mentales et le stress dans les camps.

Le représentant a regretté qu'au cours de l'année où l'on fête les 60 ans de la Déclaration universelle des droits de l'homme, on ait aussi à rappeler les 60 tristes années de dépossession du peuple palestinien de sa terre. Il a encore cité les 600 points de contrôle qui affectent la vie des Palestiniens et le désespoir collectif dans lequel ils vivent à Gaza. Il a espéré que l'apaisement convenu entre Israël et Gaza permette d'atténuer ces souffrances. Les

réfugiés palestiniens ont toujours souffert d'une forme d'exclusion de la justice que devrait leur offrir le droit international, a-t-il aussi noté. Il a conclu en appelant tous les acteurs à écouter les revendications de ces réfugiés.

Déclarations

Le représentant de Cuba, qui a pris la parole au nom du Mouvement des non-alignés, a estimé que la communauté internationale devait faire montre sans relâche de sa solidarité à l'égard du peuple palestinien, en reconnaissance des épreuves qu'il endure depuis 60 ans. Il a dit que l'occupation israélienne de la terre palestinienne, qui est brutale et n'a que trop duré, était devenue inacceptable. Cette présence bloque toute possibilité pour les Palestiniens d'exercer leur droit à l'autodétermination et, dans le cas des réfugiés, de retourner chez eux. Après avoir attiré l'attention sur la gravité de la crise humanitaire qui affecte la bande de Gaza, le représentant de Cuba a réaffirmé la nécessité et l'urgence de mettre fin à l'occupation illégale qu'exerce Israël depuis 1967 sur certaines parties du Territoire palestinien. Il a dit qu'il était indispensable d'ériger un État palestinien souverain et ayant pour capitale Jérusalem-Est.

Le représentant du Pakistan, qui s'est exprimé au nom des pays de l'Organisation de la Conférence islamique (OCI), a quant à lui estimé que la question irrésolue de Palestine continuait de faire peser une menace majeure sur la paix et la sécurité régionales et internationales. Il est évident que la tragédie palestinienne touche depuis longtemps la conscience des peuples du monde entier, a-t-il dit, rappelant que les pays islamiques étaient « émotionnellement et naturellement » attachés à la cause palestinienne. Le représentant pakistanais a déclaré à son tour que le droit des réfugiés palestiniens à l'autodétermination et au retour sur leur terre ne pouvait leur être refusé plus longtemps. Il a demandé aux Nations Unies d'agir à cette fin et aussi en vue de réaliser les objectifs en matière de droits de l'homme dont l'ONU est la garante et le symbole.

Le représentant de la Mauritanie, qui parlait au nom du Groupe des États arabes, a déclaré qu'en dépit des promesses et des résolutions adoptées depuis des décennies, un État palestinien n'a encore pu voir le jour. La tragédie palestinienne continue donc, démontrant l'échec dramatique de la communauté internationale et de l'ONU, à commencer par le Conseil de sécurité, devant cette question, a dit le représentant. Saluant ensuite le courage dont fait preuve le peuple palestinien face aux pratiques illégales israéliennes, qui bafouent les droits fondamentaux des Palestiniens et sapent les perspectives internationales de paix, le représentant de la Mauritanie a condamné fermement l'expansionnisme d'Israël, qui s'exerce au détriment d'autrui. Israël doit clairement choisir entre la paix ou l'expansion territoriale productrice de conflit, a dit le représentant.

La représentante du Liban a évoqué l'amertume qui la gagne au souvenir des 60 années d'occupation du Territoire palestinien et des souffrances que cela a causées au peuple palestinien. Aujourd'hui, il y a 1,6 million de personnes victimes d'un blocus. Parmi les violations commises contre les droits des Palestiniens, elle a indiqué que l'occupant empêche même des étudiants palestiniens d'aller étudier dans les universités. Le Secrétaire général a été parmi les premiers à condamner une résolution israélienne sur les colonies de peuplement, a-t-elle rappelé. La représentante a souligné qu'il y a maintenant trois générations de réfugiés palestiniens, alors que les droits inaliénables de ceux-ci ont été reconnus dès 1948 dans la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale. Qu'avons-nous fait pour confirmer ces droits dans des résolutions? a demandé la représentante. En ce qui concerne l'UNRWA, cette institution avait été créée pour traiter de problèmes temporaires, mais elle semble être devenue une structure permanente, car les besoins subsistent, a-t-elle relevé. Elle a ensuite parlé du sort des 400 000 réfugiés palestiniens qui vivent dans des camps au Liban. Il y a eu des affrontements dans le camp de Nahr el-Bahred, au nord du Liban, entre l'armée libanaise et un mouvement militant, le Fatah al-Islam, qui ont fait 168 morts dans l'armée libanaise, a-t-elle précisé. Le Gouvernement libanais a réinstallé 15 familles dans la nouvelle partie du camp de Nahr el-Bahred et espère que la communauté internationale contribuera à la mise en œuvre du plan prévoyant la reconstruction de ce camp.

À son tour, le représentant de la Malaisie a exprimé la peine qu'éprouve sa délégation au souvenir de ce qui s'est passé il y a 60 ans: un peuple se réjouissait de la naissance de son État, aux dépens des souffrances et de la grande catastrophe (Al-Nakba) subies par le peuple palestinien. L'occupation de 1967 est venue en outre renforcer le désespoir de ce peuple, a-t-il noté. Il a assuré que la Malaisie reste aux côtés du peuple palestinien pour le soutenir. Il a constaté qu'il n'y a toujours pas d'issue en vue pour mettre fin à la tragédie que vivent les réfugiés

palestiniens, alors que cette population dépasse maintenant les 4 millions. Il est de la responsabilité de la communauté internationale, et en particulier des grandes puissances, de redresser la situation, a-t-il estimé. Le représentant a aussi salué les efforts menés par l'UNRWA qui apporte un soutien humanitaire aux réfugiés palestiniens, ainsi que par toutes les institutions de l'ONU et par les organisations non gouvernementales (ONG) qui tentent d'alléger les souffrances des Palestiniens.

Rappelant que le peuple palestinien dépend aujourd'hui de l'aide alimentaire pour sa survie, le représentant de la Turquie a réitéré que la communauté internationale avait la responsabilité de fournir plus d'aide aux réfugiés et de mettre un terme à la tragédie qu'ils vivent. Tant que le conflit israélo-palestinien demeurera, son coût culturel, social et économique s'aggravera, a-t-il averti. Il est donc important que les Palestiniens et les Israéliens se sentent à l'abri des attaques, a dit le représentant, en saluant par ailleurs l'annonce du récent cessez-le-feu entre Gaza et Israël. Le représentant de la Turquie a aussi parlé du projet « Industrie pour la paix », qui invite les secteurs privés palestinien, israélien et turc à créer des emplois pour les Palestiniens. Il a enfin salué les travaux menés par l'UNRWA tout au long de ces années, pour alléger les souffrances du peuple palestinien.

Le représentant de l'Indonésie a rappelé les humiliations et les spoliations endurées par les réfugiés palestiniens depuis 60 ans. Il a évoqué à cet égard une obligation morale autant que juridique de parvenir à une solution pour sortir les Palestiniens de la tragédie qui leur a été imposée. La communauté internationale doit accorder toute l'attention qu'elle mérite à cette question, a-t-il dit, en gardant à l'esprit que sans un règlement politique du sort des réfugiés, une paix durable entre Israéliens et Palestiniens et dans toute la région ne pourra pas être trouvée. Il a appelé les donateurs à continuer de parer au plus presser en œuvrant aux côtés des agences de l'ONU à la reconstruction de l'économie palestinienne, une tâche à laquelle l'Indonésie apporte une importante contribution.

Le représentant de la Ligue des États arabes a évoqué la dépossession du peuple palestinien de sa patrie par Israël. Les Palestiniens ont été jetés sur la route depuis des décennies pour un « long voyage de souffrances ». Les épreuves continuent, mais le peuple palestinien s'accroche à l'espoir de retourner vivre sur sa terre d'origine et d'être indemnisé pour les pertes et les dommages qu'il a subis, conformément au droit international, a ajouté le représentant. Il a ensuite déclaré que la question du retour des réfugiés était une question humanitaire dont le règlement incombe pour une large part à la communauté internationale. Israël doit mettre en œuvre la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale, a-t-il encore dit, de sorte que les réfugiés palestiniens puissent exercer leurs droits, y compris celui de créer un état souverain avec Jérusalem-Est comme capitale. Le représentant a de plus estimé que la paix et la stabilité dans la région dépendaient du succès d'un processus de paix que les pratiques illégales de colonisation massive menées par Israël continuent, pour l'heure, de saper gravement.

La représentante du Mexique a demandé à son tour à la communauté internationale d'œuvrer sans relâche au règlement de la question de Palestine, cela en vue de concrétiser les initiatives de paix prévoyant l'établissement de deux États vivant côte à côte dans la paix et la sécurité. Elle a salué l'action vitale de l'UNRWA, sans qui la catastrophe humanitaire frappant le peuple palestinien serait aujourd'hui encore plus grave.

Rappelant le plan expansionniste des autorités israéliennes, la représentante du Nicaragua s'est remémorée les violences et la terreur qui ont accompagné les expulsions de 800 000 Palestiniens qui ont dû quitter leurs foyers il y a 60 ans. Elle a aussi constaté les problèmes que connaissent aujourd'hui ces réfugiés et leurs descendants, comme la faim et la misère, sans aucun espoir de retourner chez eux. À cela s'ajoutent les bombardements fréquents de leurs territoires, a-t-elle noté, rappelant les massacres de Sabra et Shatila en 1982. La représentante a regretté qu'Israël continue à s'opposer au retour des réfugiés palestiniens dans leurs foyers, et que le droit international reste lettre morte. Sans le respect de ce droit et des résolutions des Nations Unies, il ne pourra pas y avoir de solution juste au conflit entre Israël et la Palestine, a-t-elle conclu.

Pour le représentant du Maroc, ce qui se passe depuis 60 ans, et qui est fait par Israël à des fins de poursuite de sa colonisation, peut être qualifié de « pratiques d'un autre âge ». Il a noté que le peuple palestinien a souffert en outre de la poursuite de la construction du mur de séparation et de la démolition de camps, ainsi que des incursions militaires israéliennes. Il est grand temps que les souffrances du peuple palestinien cessent, a demandé le représentant. Les actions israéliennes pourraient ruiner les espoirs de paix, a-t-il averti. Il a cependant émis l'espoir

que la nouvelle phase de normalisation et de négociations intensives puisse aboutir à un accord de paix avant la fin de l'année 2008. Tout accord devra trouver une solution juste et équitable, prévoyant notamment que les réfugiés puissent regagner leurs foyers et retrouver leurs biens. En tant que membre de l'Initiative arabe de paix, le Maroc reste résolu à œuvrer dans ce sens. Le représentant a réaffirmé son soutien à la solution de deux États vivant côte à côte dans la paix et en sécurité à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, et il a salué les efforts de l'UNRWA.

Le représentant de la Jordanie a indiqué que les Jordaniens et les Palestiniens ont toujours eu de bonnes relations culturelles et humaines, ayant en commun que les lieux sur lesquels ils sont nés ont vu naître les trois religions monothéistes. La politique de la Jordanie est fondée sur l'engagement de respecter le droit international et sur le soutien au peuple arabe palestinien. La question des réfugiés palestiniens est la pierre angulaire des négociations en vue d'une paix durable dans la région, a rappelé le représentant. Il a indiqué que la Jordanie accueille 1,8 million de réfugiés palestiniens, ce qui représente 42% du total de ces réfugiés. Il y a 600 000 réfugiés qui sont venus après juin 1967, a-t-il ajouté. Il a fait remarquer le coût que cela représente pour son pays. Il a remercié l'UNRWA pour son rôle humanitaire et pour celui de chef de file que joue l'Office, assurant que le Gouvernement de la Jordanie continuera à lui fournir toutes les formes de soutien nécessaires.

Le représentant de la République arabe syrienne a déclaré que la tragédie palestinienne était la plus ancienne dont soit saisie l'ONU depuis sa création. La création d'Israël découle d'une résolution de l'Assemblée générale, mais pourtant il s'entête à refuser de mettre fin à cette tragédie, faisant fi de la légalité internationale, a poursuivi le représentant. Il a stigmatisé la politique de colonisation israélienne, « derrière laquelle Israël a trouvé un moyen de faire main basse sur toutes les possessions qui reviennent de droit aux Palestiniens. » Près de 5 millions de personnes voient leurs droits bafoués par Israël, « qui continue de faire venir des quatre coins du monde une population raciste qui s'approprie sciemment la patrie palestinienne », a déclaré le représentant. Évoquant la situation dans son pays, il a indiqué que l'appui de son gouvernement aux Palestiniens séjournant en terre syrienne n'avait jamais baissé d'intensité. Cet appui perdurera jusqu'à ce qu'ils puissent retourner vivre sur leurs terres, conformément aux résolutions de l'ONU, a-t-il dit, ajoutant que les réfugiés palestiniens de Syrie bénéficient d'un traitement égal à celui dont jouissent les citoyens syriens. La prise en charge de cette population, qui devrait pouvoir retourner vivre chez elle, s'élève à 136 millions de dollars par an, fournis par la Syrie, a ensuite précisé le représentant, pour qui l'UNRWA doit être en mesure de continuer à réaliser pleinement son mandat.

Le représentant du Mali est intervenu brièvement pour exprimer la solidarité de son pays envers le « peuple frère palestinien » dans sa lutte héroïque contre l'occupation israélienne et pour la création d'un État souverain aux frontières reconnues internationalement. Il a dit que la question palestinienne était un drame humanitaire qui interpelle la conscience humaine, et estimé que la communauté internationale avait le devoir impérieux d'aider le peuple palestinien à exercer les droits que lui confèrent les résolutions de l'ONU.

Le représentant de la Tunisie a souligné l'importance de la question de la situation des réfugiés palestiniens, après 60 ans d'actions illégales israéliennes. Les violations des droits inaliénables de ces Palestiniens nous préoccupent au plus haut degré et il faut y mettre un terme, a-t-il demandé. Le représentant a regretté que la résolution du conflit israélo-palestinien rencontre de nombreux obstacles qui ne permettent pas au peuple palestinien de jouir de ses droits inaliénables. Tous les instruments juridiques internationaux insistent sur le fait que la situation ne peut pas perdurer, a-t-il dit. Il a rappelé que 4,6 millions de réfugiés palestiniens demeurent à Gaza, en Cisjordanie, en Syrie et d'autres pays de la région. Il a aussi remercié les États qui ont accueilli et soutenu ces populations sœurs pendant toutes ces années et salué les efforts de l'UNRWA.

Communication des experts

Mme LAILA ATSHAN, chargée de cours à l'Université de Bir Zeit, à Ramallah, a expliqué que certains Palestiniens ont parfois dû émigrer deux fois, d'abord vers le Liban, puis par exemple vers le Danemark. Les Palestiniens n'ont actuellement le choix qu'entre l'exil ou la prison, a-t-elle déploré. Depuis 1948, le nombre de réfugiés a été multiplié par quatre, même si tous ne vivent pas dans des camps, a-t-elle indiqué. Le manque d'espace est cependant le point commun de la vie que mènent tous les Palestiniens, ce qui leur crée des problèmes spécifiques. Une femme vivant dans un camp nous disait récemment qu'il y a deux catégories de personnes dans les camps: ceux qui plongent dans la toxicomanie et ceux qui se réfugient devant la télévision, a dit Mme Atshan. La

vie dans un camp empêche aussi toute intimité, notamment pour les couples, a-t-elle fait remarquer. Elle entraîne souvent une forme de violence et beaucoup de pratique d'autodéfense. Pour Mme Atshan, les services de base fournis par l'aide humanitaire ont eu l'effet secondaire de créer une dépendance des réfugiés envers cette aide. Elle a aussi parlé des femmes des camps qui arrivent à se débrouiller grâce à leur créativité. Mais elles sont aussi confrontées à la frustration des hommes au chômage, a-t-elle ajouté. Elle a enfin proposé de procéder à une évaluation des activités de plaidoyer en cours. Rappelons-nous qu'il s'agit d'améliorer la qualité de vie d'êtres humains, a-t-elle conclu.

Abordant les questions juridiques, Mme SUSAN AKRAM, Professeur à la faculté de droit de l'Université de Boston, a rappelé qu'après la guerre de 1948, Israël a pu contrôler 78% de la Palestine, de facto, sans aucun fondement juridique. En outre, l'armée israélienne a expulsé de 750 000 à 850 000 autochtones palestiniens. Elle a expliqué les mécanismes juridiques utilisés par le Gouvernement israélien pour tenter de justifier la dépossession du peuple palestinien, comme les lois d'urgence, la loi de 1950 sur les biens des propriétaires absents et l'enregistrement des terres. En vertu des lois d'urgence, le Gouvernement d'Israël a déterminé les zones fermées ou de sécurité où la réquisition de propriétés se pratique à volonté. Elle a donné en exemple le combat mené par la population de Bir'im pour reconquérir ses terres. Après une pétition datant de 1951 et présentée à la Cour suprême israélienne, qui demandait le retour des habitants dans leurs foyers, ce droit leur a été reconnu par la justice, mais le Gouverneur militaire israélien est passé outre et leur a refusé de l'exercer. Et après encore d'autres procédures et d'autres décisions de justice, le droit au retour de ce peuple n'a toujours pas pu être exercé.

La loi de 1950 sur les biens des propriétaires absents s'applique à toute personne ayant quitté sa résidence après le 29 novembre 1947 pour aller dans une zone placée sous le contrôle des forces d'occupation ennemies, a ensuite précisé Mme Akram. Quant à l'enregistrement des opérations sur titres et à la loi sur la propriété d'État, elle a indiqué que la plupart des Palestiniens arabes n'ont pas fait enregistrer leurs titres. Mme Akram a indiqué qu'à ce jour, les terres des bédouins continuent à être confisquées en vertu d'autres lois, comme une ordonnance sur le bien public qui justifie toute confiscation. La création de colonies juives est une raison suffisante pour confisquer les terres des Palestiniens, par exemple. Mme Akram a encore parlé du « transfert silencieux » résultant de la révocation des permis de résidence, des refus des demandes de réunification familiale, ou encore de la démolition de maisons. Le Gouvernement utilise aussi des ordonnances militaires sur la sécurité pour confisquer des terres dans des « zones de sécurité » ou pour réquisitionner les propriétés « à des fins militaires ». Quant au mur de séparation, Mme Akram a rappelé que sa construction entraîne notamment des déplacements forcés et des confiscations de terres en Cisjordanie.

Une solution durable doit comprendre la reconnaissance, pour les Palestiniens réfugiés et déplacés, du droit au retour, à la restitution et à la réparation, a indiqué Mme Akram. Si 70% des terres palestiniennes confisquées par Israël restent non colonisées, la restitution est possible, a-t-elle remarqué. Mais elle a constaté qu'il n'existe aujourd'hui aucun mécanisme pour mettre en œuvre des solutions durables. Les procédures devant les tribunaux israéliens n'aboutissent jamais, et les États-Unis utilisent leur droit de veto pour empêcher une action efficace du Conseil de sécurité de l'ONU, a-t-elle relevé. Seule la requête contre le mur de séparation a abouti à un avis favorable de la Cour internationale de Justice. Mme Akram a aussi cité le cas de familles de Kafr Bir'im et d'Arab Es-Subieh, dont les pétitions devant le Conseil des droits de l'homme n'ont pas abouti.

M. MICHAEL FISCHBACH, professeur d'histoire à l'Université Randolph-Macon de Virginie, après être revenu longuement sur les origines du problème des réfugiés palestiniens, a affirmé que la guerre arabo-israélienne de 1948 avait profondément ébranlé la société arabe palestinienne et conduit à une expropriation massive des Palestiniens. La conséquence, a-t-il dit, a été qu'environ 750 000 Palestiniens, soit la moitié des Arabes de Palestine et 80% des Arabes vivant dans des zones de Palestine devenus depuis Israël, ont été contraints de se réfugier le plus souvent loin de chez eux. Il a également expliqué qu'Israël avait refusé le rapatriement généralisé de ces personnes et confisqué de nombreux biens matériels qu'elles avaient abandonnés lors de leur exode. Malgré les efforts de l'ONU depuis les débuts de la crise et les négociations israélo-palestiniennes amorcées en 1993, aucun progrès politique vers le retour, l'indemnisation ou la restitution des biens aux réfugiés n'a été réalisé, a signalé l'expert. À l'instar d'autres participants, M. Fischbach a estimé que sans solution à la question du droit au retour des réfugiés et à celle de leur indemnisation, il n'y aura pas de règlement durable du conflit arabo-israélien. Il a recommandé que

les négociateurs considèrent chacune des dimensions de cette réalité lorsqu'ils feront des propositions de paix, faute de quoi leurs efforts resteront vains.

Mme NADIA HIJAB, chercheur à l'Institut des études palestiniennes de Washington, a affirmé que depuis 60 ans, beaucoup de résolutions avaient été adoptées sans que personne n'ait réussi à contraindre Israël à se plier à ses obligations internationales. Paradoxalement, les Palestiniens ont plus de pouvoirs depuis les Accords d'Oslo, grâce notamment à la montée en puissance des acteurs de la société civile engagés en faveur de leur cause, a-t-elle dit. Après avoir noté qu'Israël refuse de reconnaître le problème des réfugiés palestiniens depuis 1948, Mme Hijab a indiqué que même la réunification familiale avait été dans les faits rendue quasiment impossible. Pour ce qui concerne la restitution et les dédommagements, les obstacles posés par Israël sont d'une certaine manière relayés par le Congrès des États-Unis, où l'on estime que si l'on doit parler des réfugiés palestiniens on doit aussi automatiquement parler du sort des réfugiés juifs. Mme Hijab a de plus signalé que les citoyens palestiniens vivant en Israël ne bénéficiaient pas des mêmes droits que les Israéliens, ce que 20 textes de lois stipulent de manière stricte. Par ailleurs, elle a estimé que rejeter les dizaines de milliers de demandes de réunification familiale constitue une entorse grave au droit humanitaire. Israël pousse également les Palestiniens au désespoir en empêchant le rapprochement des conjoints, a encore relevé l'experte.

Nadia Hijab a ensuite signalé de nouvelles tendances visant au règlement de la question de Palestine. Elle a ainsi évoqué les projets de réinstallation des réfugiés dans d'autres territoires ainsi que la promotion des droits économiques de ces derniers aux dépens de celle de leurs droits politiques. Revenant sur le rôle de la société civile, elle a affirmé que l'engagement croissant de communautés basées dans les territoires occupés, tout comme en Israël, ne pouvait plus être ignoré par les politiques. Ces communautés se sont multipliées depuis la proposition d'établissement de deux États, Israël et la Palestine, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité. Les jours d'un Israël sioniste sont peut-être comptés, a-t-elle dit.

Discussion

Après avoir entendu les exposés des experts, le représentant du Chili a rappelé que Mme Bachelet, Présidente du Chili, a tendu la main aux réfugiés, en soulignant que le Chili est un pays libre qui connaît le plein-emploi.

Dans ses remarques finales, l'Observateur de la Palestine a regretté que les experts n'aient pas eu la parole ce matin, ce qui aurait permis une discussion plus riche. Nous essayons de faire preuve de créativité dans la recherche de solutions, a-t-il noté, car la cause des Palestiniens mérite d'être abordée sous tous les angles. Les Palestiniens sont courageux et têtus, a-t-il indiqué, et certains se battent toutes les semaines contre le mur que leur impose l'occupant. Nous allons poursuivre notre marche jusqu'à ce qu'Israël respecte toutes les résolutions adoptées et le droit international.

Le représentant de la Jordanie a considéré que les réfugiés devraient être émancipés et détenir plus de pouvoir. Il faut aussi donner des pouvoirs plus grands à la société civile, comme l'a relevé Mme Hijab, a-t-il dit. Il a demandé à l'experte si on pouvait envisager des partenariats entre les Nations Unies et la société civile.

En fait, l'ONU a déjà participé à des conférences régionales, surtout dans les années 80, a noté Mme HIJAB. Mais elle a reconnu qu'on pourrait travailler plus étroitement avec des agences spécialisées. L'UNRWA a créé une branche dénommée « UNRWA Amérique du Nord », a-t-elle aussi indiqué.

Mme AKRAM, autre experte, a aussi voulu préciser qu'il existe un partenariat entre des avocats palestiniens, israéliens et jordaniens. Ce partenariat a travaillé à la présentation de la pétition au Conseil des droits de l'homme de l'ONU. On ne peut plus travailler isolément, et il faut que les partenariats soient élargis, a-t-elle préconisé.

Concluant le débat, Mme ATSHAN a remarqué que les oppresseurs ne peuvent eux-mêmes se faire plus de mal qu'ils n'en font lorsque par leurs actes ils inculquent aux enfants palestiniens qu'ils sont leur ennemi.

Déclaration de clôture

Dans sa déclaration de clôture, le Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, a fait remarquer que la question de la Palestine, qui n'est toujours pas réglée, est sans précédent dans l'histoire moderne de l'humanité, par l'impact qu'elle a eu sur la vie de millions de personnes pendant une aussi longue période. Il semble que la communauté internationale n'accorde plus aujourd'hui qu'une attention marginale aux principales victimes de Al-Nakba (catastrophe), les réfugiés de la Palestine, dont la situation semble beaucoup plus être perçue comme une simple crise, qui serait ancienne et presque oubliée, et qui fait rarement la une des médias internationaux, a déploré le Président du Comité. Or, cette question pèse lourdement sur notre conscience collective, a estimé M. Badji, car la situation de ces réfugiés est en parfaite contradiction avec les nobles idéaux humanitaires auxquels nos États adhèrent. Le Président du Comité a en outre estimé que le droit au retour des réfugiés de la Palestine n'est pas qu'un généreux idéal humanitaire. Il n'est pas non plus une monnaie d'échange qui serait négociable dans la perspective d'un futur règlement permanent, a-t-il souligné. Nous devons chercher des solutions viables, a-t-il préconisé, car c'est une question qui demande une solution permanente. Il a rappelé que les Nations Unies prônent une solution juste conforme à la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale, et a assuré que le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien continuera de sensibiliser l'opinion à la cause profonde du conflit israélo-palestinien, qui est l'occupation du territoire palestinien par Israël.

* *** *

À l'intention des organes d'information • Document non officiel